

## LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES A FOURNIR

### **1) Rapprochement de conjoint :**

- ▶ Attestation de l'activité professionnelle du conjoint avec date de prise de fonction.

#### **Selon la situation familiale :**

- ▶ Copie du livret de famille,
- ▶ Copie du PACS :
  - pour les PACS établis avant le 1<sup>er</sup> janvier 2021, joindre également l'avis d'imposition commune-année 2020 ;
  - pour les PACS établis en 2021, joindre une déclaration fiscale commune, sur les revenus 2021, certifiée par les services des impôts (ce document sera exigé avant la fin des opérations de mobilité).
- ▶ Pour les agents en concubinage, toute pièce attestant de la vie commune ainsi que de la reconnaissance de l'enfant par les deux parents.

### **2) Travailleur handicapé :**

- ▶ Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, délivrée par la MDPH. La date de validité de ce document devra être postérieure au 1<sup>er</sup> septembre 2022.

### **3) Situation de famille :**

- ▶ **Autorité parentale conjointe** : en cas de garde alternée, garde partagée, droit de visite, joindre jugement de divorce ou tout document officiel.
- ▶ **Autorité parentale unique** : copie du livret de famille, attestation sur l'honneur de vie seule et copie de la dernière feuille d'imposition faisant apparaître le code enfant à charge.

### **4) Situation médico-sociale :**

- ▶ Annexe 2 complétée ;
- ▶ Sous pli confidentiel :
  - courrier exposant de façon explicite les motifs de la demande de mutation ;
  - certificat médical détaillé indiquant la pathologie, le traitement et les contraintes qui en découlent ou toute pièce médicale (compte rendu d'hospitalisation, ordonnances, autres...) jugée utile à l'examen de la situation du candidat

### **5) Entrants dans l'académie :**

- copie du dernier entretien professionnel
- services exercés en éducation prioritaire, en établissement sensible, REP ... : joindre les justificatifs
- fiche de synthèse fournie par le rectorat.